



BUREAU CENTRAL DES RECENSEMENTS ET DES  
ETUDES DE POPULATION  
\*\*\*\*\*  
CENTRAL BUREAU OF CENSUS AND POPULATION  
STUDIES



4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITAT  
\*\*\*\*\*  
4<sup>th</sup> GENERAL POPULATION AND HOUSING CENSUS

Maître d'ouvrage : Le Directeur Général du BUCREP  
COORDONNATEUR NATIONAL DU 4<sup>ème</sup> RGPH

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° ~~006~~ /AONO/BUCREP/CIPM 2026 DU  
~~18~~ MAI 2026 ..... RELATIF À LA SOUSCRIPTION  
D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE  
PERSONNEL DU QUATRIEME RECENSEMENT  
GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT  
(4<sup>ème</sup> RGPH) EN UN (01) SEUL LOT.

Financement : Budget du 4<sup>ème</sup> RGPH.

Montant : 25 000 000 Francs CFA TTC.

Imputation : 615501

Exercice 2026

Pièce N°2 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° **0.0.5/AONC/BUCREP/CIPM 2026** DU ..... **18 MAI 2026** .....RELATIF À LA  
SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DU  
QUATRIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (4<sup>ème</sup>  
RGPH) EN UN (01) SEUL LOT.

Financement : Budget du 4<sup>ème</sup> RGPH.

**1. Objet de l'Appel d'offres**

Dans le cadre des prestations sociales exigées par les textes et règlements en vigueur au Cameroun, le Coordonnateur National du 4<sup>ème</sup> RGPH, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la couverture en assurance maladie du personnel du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4<sup>ème</sup> RGPH) en un (01) seul lot.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations à exécuter consistent à souscrire à une police d'assurance maladie regroupant l'assurance maladie, l'assurance individuelle accident et l'assurance « Frais funéraires » au titre de l'exercice budgétaire 2026, afin d'assurer la couverture du personnel du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4<sup>ème</sup> RGPH) en un (01) seul lot. La consistance desdites prestations est détaillée dans les Termes De Référence (TDR) du présent Dossier l'Appel d'Offres (DAO).

**3. Allotissement**

La fourniture objet du présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) se fera en un (01) seul lot.

**4. Période d'exécution**

La période de couverture est de 12 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. **Le renouvellement de la période de couverture se fera par tacite reconduction au cas où le Maître d'ouvrage s'estime satisfait de l'exécution de la prestation au terme du contrat.**

**5. Participation et origine**

La participation à cette consultation est ouverte aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), agréées par le Ministère en charge des Finances.

**6. Financement**

Les prestations objets du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4<sup>ème</sup>RGPH) exercice 2026 et dont l'imputation est : **615501**.

L'enveloppe prévisionnelle est de **vingt-cinq millions (25 000 000)** de francs CFA toutes taxes comprises (TTC).

**7. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au service des marchés du BUCREP, 1<sup>er</sup> étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts centre 1(Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marches publics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP

([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

### **8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au service des marchés du BUCREP, 1er étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts centre 1(Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, dès publication du présent Avis de Consultation contre versement d'une somme non remboursable de **quarante mille (40 000) francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payable au Compte d'affectation Spéciale de l'ARMP, **numéro de compte « 10001 06860 33598860001 94 »** ouvert auprès d'une agence de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC). La quittance devra préciser le numéro de l'Avis de consultation. La copie dudit reçu sera déposée lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres au service des marchés du BUCREP. Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

### **9. Remise des offres**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais sera transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le ..... **24 JUIN 2026**..... à **14**..... Heure. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, l'original physique de l'offre et le récépissé de dépôt en ligne devront être transmis sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », pour la copie de sauvegarde en plus de la mention ci-dessous au Service des Marchés dans les délais impartis :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° **006** /BUCREP/CIPM 2026 DU ..... **18 MAI 2026**..... **RELATIF À LA**  
**SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DU**  
**QUATRIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (4<sup>ème</sup>**  
**RGPH) EN UN (01) SEUL LOT.**

#### **« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Taille et format des fichiers

La soumission étant exclusivement en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

### **10. MODE DE SOUMISSION**

**Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode en ligne.**

## **11. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses Pièces Administratives, une Caution de Soumission, **timbrée à 1500 FCFA** établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO. L'original du cautionnement provisoire sera conforme au modèle du DAO, dont le montant par lot est indiqué ci-dessous et aura un délai de validité de 120 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. Pour être recevable, la caution de soumission devra être Accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation (**CDEC**) et portant la mention manuscrite de l'établissement émetteur. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**Ladite caution est fixée à trois cent soixante-quinze mille (375 000) FCFA.**

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

## **12. Dépôt et ouverture des plis**

### **12.1 Lieu, date et heure de dépôt des plis :**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais sera transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le .....24 Juin 2026... à 15.. Heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD, l'original physique de l'offre et le récépissé de dépôt en ligne devront être transmis sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », pour la copie de sauvegarde en plus de la mention ci-dessous au Service des Marchés dans les délais impartis :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° 006/AONC / ~~AONC~~ **BUCREP/CIPM 2026** DU ..... 18 MAI 2026 ..... **RELATIF À LA**  
**SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DU**  
**QUATRIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT (4<sup>ème</sup>**  
**RGPH) EN UN (01) SEUL LOT.**

### **« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Dans une enveloppe extérieure, quatre enveloppes distinctes :

Taille et format des fichiers

La soumission étant exclusivement en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

5 MO pour l'Offre Administrative ;

15 MO pour l'Offre Technique ;

5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

Format PDF pour les documents textuels ;

JPEG pour les images.

Le soumissionnaire veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

Les dossiers qui seront remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas recevables.

## 12.2 Lieu, date de l'ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps.

a) au cours de la première phase, seront ouvertes les enveloppes A, B.

A l'issue de l'ouverture des offres Administratives, l'absence ou non-conformité dans 48 heures d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission entrainera d'office l'élimination du soumissionnaire.

b) la deuxième phase concerne l'ouverture des offres financières par la CIPM.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le ..... **24 JUN 2026** ..... à **15 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés à l'immeuble siège du BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts centre 1(Omnisports), face à la Délégation Régionale des Marchés Publics.

L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure à l'immeuble siège du BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts centre 1(Omnisports), par la même Commission.

Seules les offres financières des consultants ayant obtenu la note technique minimale requise de soixante-quinze (75) points sur Cent (100) seront ouvertes.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 13. Critères d'évaluation

### 13.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires portent sur la conformité des exigences de la demande de Cotation. Notamment sur les pièces composant le dossier administratif, la capacité technique et financière du soumissionnaire. Ainsi, seront déclarées non recevables les offres tombant sous le coup de l'un des critères éliminatoires suivants du présent Appel d'Offres :

- a) Absence de l'original de la caution de soumission acquittée ou du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt de Consignation (**CDEC**) ;
- b) Dossier administratif incomplet ou pièce non conforme lors l'ouverture des plis, après épuisement du délai de 48 heures accordé aux soumissionnaires concernés par la Commission Interne de Passation des Marchés pour la production ou le remplacement desdites pièce, à l'exception de la caution de soumission ;
- c) Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre Financière ;
- d) Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- e) Absence de l'agrément du MINFI dans les branches concernées ;
- f) Absence de l'attestation CIMA certifiant que le soumissionnaire n'est soumis à aucune procédure de redressement de sauvegarde ou de surveillance particulière ;
- g) Note technique inférieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100) ;

- h) Absence des TDR et CCAP photocopiés et paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés à la dernière page, portant la mention « lu et approuvé » : tampon et qualité du signataire ;
- i) Présence d'information financière dans l'Offre administrative ou Technique ;
- j) Proposition technique contenant une offre financière ;
- k) Ancienneté de l'entreprise dans le marché Camerounais de moins de 10 ans dans les branches 1, 2 et 18 de l'Article 328 du Code CIMA ;
- l) Chiffres d'affaires cumulés dans les branches 1, 2 et 18 de l'Article 328 du Code CIMA inférieur à 25 000 000 FCFA au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- m) L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- n) L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

### 13.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur (100) cent points sur la base des critères et sous critères définis dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

DESIGNATION	POINTS
I- Présentation générale de l'offre	3
II- Références du soumissionnaire	25
III- Délai de réaction en cas de sinistre	10
IV- Un système de TIERS PAYANT avec cartes biométriques	10
V- Représentativité sur le territoire National	10
VI- Capacité financière	27
VII- Modalités pratiques de règlement des sinistres (Règlement technique)	15
<b>TOTAL</b>	<b>100 points</b>

Les critères et sous-critères sont détaillés dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

### 14 Méthode de sélection de l'Assureur

L'assureur sera choisi par la méthode de sélection qualité-coût, conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

La note finale N sera calculée par la combinaison pondérée des notes techniques et financières suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{70 \times \text{Note technique (Nt)} + 30 \times \text{Note financière (Nf)}}{100}$$

La note financière (Nf) est obtenue de la façon suivante :

Soit Fm le montant de la proposition la moins disante, sa note financière sera égale à 100 points. Les notes des autres soumissionnaires calculées à partir de la note financière de la proposition la moins disante sera obtenue par la formule :  $Nf = (100 \times Fm) / F$ .

Fm = le montant de la proposition la moins disante ;

F = le montant de la proposition considérée.

Le soumissionnaire ayant la note finale la plus élevée sera déclaré adjudicataire de la Lettre de Commande.

### 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour leur remise.

## 16. Renseignements complémentaires et dénonciations

### 16.1. Les renseignements complémentaires

Les renseignements peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du BUCREP, 1<sup>er</sup> étage, Immeuble BUCREP situé derrière le Centre Régional des Impôts Centre 1 (Omnisports) face à la Délégation Régionale des Marchés Publics du Centre, tél : 699 24 29 57 / 653 96 42 31.

### 16.2. Dénonciations

Les pratiques, faits ou actes de corruption et infractions assimilées devront être systématiquement signalés auprès de la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) répondant au numéro vert gratuit 1517 ou bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Yaoundé, le **18 MAI 2026**

### Copies :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication au JDM) ;
- Maître d'ouvrage ;
- Président de la CIPM/BUCREP ;
- Affichage (pour information).

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
COORDONNATEUR NATIONAL DU 4<sup>ème</sup> RGPH  
Maître d'Ouvrage.**



**Mme Bernadette MBARGA**